

Réf. : SvR/mb

Nyon, le 11 octobre 2023

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la rénovation du centre sportif du Rocher B agendée sur 2 ans (la piscine dans un premier temps puis dès avril 2025 les salles de sport et aménagements extérieurs), les travaux débutent le 16 octobre 2023 par la pose d'une palissade délimitant l'aire de chantier et les zones prévues pour les élèves. Nous nous plaignons à relever l'étroite collaboration avec la Ville de Nyon pour la gestion de tous les aménagements en lien avec cette période.

Vous trouverez en annexe un plan du périmètre scolaire et du préau. Nous attirons votre attention sur le fait que les piétons et les voitures se partageront l'accès depuis le Chemin de Prélaz, la zone piétonne habituelle étant réservée aux véhicules autorisés.

Les trottinettes et les vélos peuvent toujours être parkés sur le périmètre scolaire ; dans le cas où vous devriez impérativement amener ou venir chercher votre enfant en voiture, nous vous encourageons à utiliser le dépose-minute du parking du Martinet, afin de ne pas entraver les voies d'accès.

En ce qui concerne l'accès depuis le quartier de la Redoute, un cheminement avec tapis tout-temps est prévu et une passerelle sécurisée sera installée pour passer au-dessus de la route réservée aux camions.

Afin de permettre une sécurité maximale, plusieurs mesures sont mises sur pied :

- Les livraisons par camions de chantier se feront durant des créneaux horaires précis, hors des heures d'arrivée ou de départ des élèves.
- Les barrières de protection mises devant des fenêtres du bâtiment du Rocher A seront constituées de matériel retenant la poussière, sans couper la lumière, et les fenêtres pourront toujours être ouvertes.
- Toutes les démolitions auront lieu avant d'enlever l'enveloppe externe de la piscine, par précaution en lien avec les polluants du bâtiment et la poussière. Ce travail se fera entre novembre et décembre 2023.

En outre, dès la rentrée des vacances d'automne, chaque maître.sse de classe effectuera un tour du nouveau périmètre scolaire avec ses élèves, afin de leur expliquer les changements et leur rappeler les mesures de précaution nécessaires.

Nous sommes conscients des désagréments qu'un tel chantier peut occasionner, mais vous assurons que la Ville de Nyon, la Direction et les professionnel.les de l'école mettent tout en place pour permettre aux élèves d'étudier dans les meilleures conditions possibles.

En restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et en vous remerciant de votre compréhension, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Suzanne van Rooij, directrice



*Annexe mentionnée*